



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 46 du 14 juin 2024

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 18

DÉCISION N° DGA01124007413/ARM/DGA/DIE/D

portant désignation de gestionnaires de biens délégués au sein de la direction de l'ingénierie et de l'expertise de la direction générale de l'armement.

Du 31 mai 2024

DÉCISION N° DGA01I24007413/ARM/DGA/DIE/D portant désignation de gestionnaires de biens délégués au sein de la direction de l'ingénierie et de l'expertise de la direction générale de l'armement.

Du 31 mai 2024

NOR A R M A 2 4 0 1 0 9 8 5

Texte(s) abrogé(s) :

↳ [Décision N° 50629/DEF/DGA/DT/D du 27 mars 2015 portant désignation de gestionnaires de biens délégués au sein de la direction technique de la direction générale de l'armement.](#)

Référence de publication :

La directrice de l'ingénierie et de l'expertise,

Vu l'arrêté du 21 février 2012 relatif à la gestion logistique des biens mobiliers affectés au ministère de la défense et des anciens combattants (JO n° 46 du 25 février 2012, texte n° 8) ;

Vu l'arrêté du 23 février 2024 relatif à l'organisation de la direction générale de l'armement (JO n° 47 du 25 février 2024, texte n° 21) ;

Vu l'arrêté du 23 février 2024 modifiant divers arrêtés intéressant la direction générale de l'armement, en particulier son article 8. modifiant l'arrêté du 21 février 2012 fixant la liste des gestionnaires de biens mobiliers affectés au ministère de la défense et des anciens combattants (JO n° 47 du 25 février 2024, texte n° 29) ,

Décide :

Art. 1^{er}. Dans le cadre de l'organisation de la gestion logistique des biens au sein de la direction de l'ingénierie et de l'expertise de la direction générale de l'armement, conformément aux compétences de la gestionnaire de biens, sont désignés gestionnaires de biens délégués :

1. le directeur de DGA essais de missiles, pour les biens relevant de DGA essais de missiles ;
2. l'adjoint au directeur de DGA essais de missiles, chef du site Landes, pour les biens relevant du site Landes en cas d'absence ou d'empêchement du directeur de DGA essais de missiles ;
3. l'adjoint au directeur de DGA essais de missiles, chef du site Gironde, pour les biens relevant du site Gironde en cas d'absence ou d'empêchement du directeur de DGA essais de missiles ;
4. l'adjoint au directeur de DGA essais de missiles, chef du site Méditerranée, pour les biens relevant du site Méditerranée en cas d'absence ou d'empêchement du directeur de DGA essais de missiles ;
5. le directeur de DGA essais de propulseurs, pour les biens relevant de DGA essais de propulseurs ;
6. le directeur de DGA essais en vol, pour les biens relevant de DGA essais en vol ;
7. l'adjoint au directeur de DGA essais en vol, chef du site de Cazaux, pour les biens relevant du site de Cazaux en cas d'absence ou d'empêchement du directeur de DGA essais en vol ;
8. l'adjoint au directeur de DGA essais en vol, chef du site d'Istres, pour les biens relevant du site d'Istres en cas d'absence ou d'empêchement du directeur de DGA essais en vol ;
9. le directeur de DGA maîtrise de l'information, pour les biens relevant de DGA maîtrise de l'information ;
10. le directeur de DGA maîtrise nucléaire, radiologique, biologique et chimique, pour les biens relevant de DGA maîtrise nucléaire, radiologique, biologique et chimique ;
11. le directeur de DGA techniques aérospatiales, pour les biens relevant de DGA techniques aérospatiales ;
12. le directeur de DGA techniques hydrodynamiques, pour les biens relevant de DGA techniques hydrodynamiques ;
13. le directeur de DGA techniques navales, pour les biens relevant de DGA techniques navales ;
14. le directeur de DGA techniques terrestres, pour les biens relevant de DGA techniques terrestres ;

15. le directeur de DGA service des systèmes numériques de l'armement, pour les biens relevant du S2NA.

Art. 2. La décision N° 50629/DEF/DGA/DT/D du 27 mars 2015 portant désignation de gestionnaires de biens délégués au sein de la direction technique de la direction générale de l'armement est abrogée.

Art. 3. La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

*L'ingénieure générale hors classe de l'armement,
directrice de l'ingénierie et de l'expertise,*

Cécile SELLIER.